

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

N° 2023-08-1

Arrêté du Maire

Objet : Capture des chats errants

Florence GEORGES, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L 211-27, L 214-3 et R 214-3,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Nord,

Considérant la prolifération de chats errants sur la Commune de FAUMONT,

Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

Considérant le caractère urgent de la situation,

Vu les plaintes d'administrés agressés par les chats,

Considérant la convention signée avec l'Arche de Louna,

ARRÊTE

Article 1er : : Les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du code rural, préalablement à leur relâcher dans son lieu de capture.

Article 02 : Il est prévu une opération de capture du 17/08/2023 8h00 au 15/09/2023 18h00 dans tous les lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 03 : : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de l'association de protection animale : les Arches de Louna.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection : les Arches de Louna, 809, rue du Crupez 59310 COUTICHES.

Article 06 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ORCHIES,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Fait à Faumont, le 2 août 2023



Le Maire,
Florence GEORGES